

en vigueur. Le projet d'instituer un haut commissariat des droits de l'homme est, à cet égard, un fait important et bienvenu qui, à mon avis, mérite l'appui le plus complet des États membres.

Toujours dans le domaine des droits de l'homme, on devrait, à notre avis, étendre aux cas de belligérance le réexamen des mesures visant à coordonner les efforts qu'accomplissent les organismes internationaux de secours lors des catastrophes naturelles, afin qu'en temps de guerre une assistance parvienne rapidement et efficacement aux innocentes victimes des conflits.

Le progrès économique

Notre Organisation se consacre à l'élimination de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie. Au terme de la première Décennie du développement, cet objectif est encore loin d'être atteint. En regardant en arrière, nous pouvons éprouver quelque satisfaction devant certaines réalisations; je pense en particulier à l'institution du Programme des Nations Unies pour le développement. En outre, nous avons appris certaines leçons. Nous avons appris que le développement économique est affaire de longue haleine et que, coordonner les programmes internationaux, c'est plus que fixer des objectifs et harmoniser des priorités. Nous savons mieux maintenant que les clauses et conditions selon lesquelles l'aide est offerte sont d'une importance fondamentale, de même que les relations existant entre le commerce et l'assistance. Nous nous rendons compte que l'amélioration des techniques agricoles détermine tout le processus du développement.

Cependant, nous ne saurions dissimuler le fait que l'assistance internationale apportée aux pays en voie de développement est insuffisante. Les besoins augmentent plus vite que les moyens offerts pour les satisfaire, et cela tient en partie à l'augmentation si rapide de la population. En ce qui concerne le Canada, notre programme d'assistance continuera de croître d'année en année afin que nous puissions atteindre le plus tôt possible l'objectif du 1 pour cent du produit national brut. Nous nous occupons de mettre en œuvre un ensemble de politiques économiques qui libéreront des ressources en vue d'objectifs hautement prioritaires et, malgré de sévères limites imposées à nos dépenses en général, notre effort d'assistance augmentera de façon substantielle durant l'année qui vient. C'est ainsi que nous augmenterons d'environ 25 pour cent l'an prochain notre contribution au Programme des Nations Unies pour le développement et que nous augmenterons également de façon notable nos contributions au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et au Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. En outre, nous avons toujours reconnu l'importance des conditions à attacher à l'assistance fournie et, par conséquent, nous avons cherché, pas de nombreuses subventions et de nombreux prêts à long terme et à faible intérêt, à répondre aux besoins des pays bénéficiaires.

À la veille de la deuxième Décennie pour le développement, nous attendons avec impatience, au Canada, les conclusions de deux grandes études dont le but